

Rappel – Fin de saison - Coupes & Phases finales



PÔLES

- Direction Générale
- Formation & Emploi
- Clubs & Territoires
- Vivre Ensemble
- Marque
- 3x3

Destinataires

- Présidents et Correspondants
- Trésorerie
- Autre

COMMISSIONS

- CDO
- Mini Basket
- Compétitions
- Technique
- 3x3
- Démarches clubs
- Salles et terrains

Nombre de pièces jointes : 0

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un rappel réglementaire sur les OTM notamment pour les ½ finales & Finales de Coupes Decathlon Pro ainsi que les phases finales départementales (1/2 finales et finales).

Extrait Règlements Généraux CD69 – Article 44.7 Arbitrage et table de marque

Pour les phases finales 5x5 (½ finales départementales, ½ Finales de Coupe, finales départementales et finales de Coupe), un forfait financier lié aux frais d'arbitrage défini dans les dispositions financières sera facturé par le Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket Ball à chaque équipe en présence.

Pour les officiels de table de marque :

Un licencié (quel que soit son âge) de chaque club devra accompagner l'équipe, maîtriser l'E-marque et le chronomètre.

Si un groupement sportif se présente sans cet accompagnateur de table de marque, le club organisateur palliera l'absence ; mais une pénalité financière sera appliquée (cf. Dispositions financières).

Nota :

Les Tours Préliminaires ne sont pas considérés comme des phases finales. Les rencontres se dérouleront dans les salles des clubs les mieux classés à l'interclassement. En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre sera automatiquement inversée.

Les horaires seront fixés par la Commission des Compétitions 5x5 et ne pourront être dérogés.

RÉDACTEUR

VÉRIFICATEUR

APPROBATEUR

Pierre-Antoine LASSELIN

Vice Président

Jean-Paul KLEIN

Commission des Compétitions 5x5

Béatrice BALMA

Secrétaire Générale

REFERENCE : 2026-04-10_Note_CdC 5x5_Rappel réglementaire_Fin de saison